

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **13 janvier 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 4 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

001-01-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025 soit ouverte à 20 h.

002-01-2025 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 13 janvier 2025 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2025 3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

004-01-2025 3.2 Séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h soit et est adopté tel que présenté.

005-01-2025 3.3 Séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19h30

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19h30 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

006-01-2025 4.1 Nomination du maire suppléant/substitut pour 2025

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Christian Paquin Coutu, membre du conseil, soit et est par la présente désigné pour agir à titre de substitut du maire aux réunions de la MRC de D'Autray pour l'année 2025, et ce, conformément à l'article 210.21 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

QUE monsieur Christian Paquin Coutu soit nommé maire suppléant pour l'année 2025.

007-01-2025 4.2 ADMQ – Renouvellement d'adhésion pour 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2025 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de Michel St-Laurent et de Mireille Bibeau, par le versement de **502 \$** pour un premier membre et de **450 \$** pour un membre supplémentaire, plus les taxes applicables.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 décembre 2024

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 décembre 2024 :

- Aucune correspondance

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2024

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2024.

008-01-2025 6.2 Comptes à payer au 31 décembre 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 décembre 2024, des chèques numéros 8924 à 8967 totalisant **99 320.02\$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 décembre 2024, des chèques numéros 8886 à 8923 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5968 à 5979 totalisant **248 376.50 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

009-01-2025 **6.3 Mandat à Bélanger Sauvé – Taxes en souffrances**

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de deux (2) ans et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à retenir les services de la firme Bélanger Sauvé pour assurer la gestion des dossiers suivants, en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des cités et villes* :

Matricules :

- | | |
|----------------|-----------------------|
| ✓ 1228-93-6596 | ✓ 1328-96-6860 |
| ✓ 1327-88-8482 | ✓ 1329-71-8853 |
| ✓ 1327-88-9424 | ✓ 1427-17-6159 |
| ✓ 1328-15-2541 | ✓ 1427-58-4574 |
| ✓ 1328-21-2545 | ✓ 1428-10-3295 |
| ✓ 1328-63-3093 | ✓ 1428-15-7319 |
| ✓ 1328-67-7876 | ✓ 1428-21-9636 |
| ✓ 1328-71-8242 | ✓ 1428-36-7306 |
| ✓ 1328-74-8601 | ✓ 1428-77-2183 |
| ✓ 1328-83-2305 | |
| ✓ 1328-90-1264 | Mandat à renouveler : |
| ✓ 1328-95-8709 | ✓ 1428-11-8480 |

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

010-01-2025 **7.1 Nomination d'un coordonnateur et d'une coordonnatrice adjointe – Mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il convient de nommer un coordonnateur et un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal nomme le directeur général, Michel St-Laurent, à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Saint-Gabriel;

QUE la directrice adjointe, madame Mireille Bibeau, soit nommée coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la Ville de Saint-Gabriel.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

011-01-2025 8.1 Permission de voirie et entente d'entretien 2025 – MTQ

ATTENDU QUE la ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la ville doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas **10 000 \$**; puisque la ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;

QUE la ville s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

012-01-2025 8.2 Demande au MTQ – Feux de circulation à l'intersection de la route 347 et la rue Poitras

ATTENDU QUE le nombre de nouvelles constructions ne cesse d'augmenter;

ATTENDU QUE le volume d'usagers de la route suit cette ascension;

ATTENDU QUE l'intersection de la route 347 et de la rue Poitras présente des enjeux de sécurité.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à déposer une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin que ces derniers procèdent à l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 347 et de la rue Poitras.

013-01-2025 **8.3 Demande au MTQ – Panneaux de sensibilisation sur la vitesse aux entrées de la ville**

ATTENDU QU'il y a une problématique de vitesse automobile sur les routes 347 et 348, aux entrées des extrémités territoriales de la ville;

ATTENDU QUE la ville est préoccupée par la sécurité des piétons ainsi que de tous les usagers de la route.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit autorisé à déposer une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin que ces derniers procèdent à l'installation de panneaux de sensibilisation sur la vitesse pour les routes 347 et 348, aux entrées des extrémités territoriales de la ville.

014-01-2025 **8.4 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Stationnements interdits sur la rue McLaren**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de réglementer le stationnement des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement et de circulation a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE la circulation sur la rue McLaren est maintenant bidirectionnelle (rés. 297-10-2024) et que la circulation n'est pas possible si des véhicules sont stationnés dans la rue.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent de modifier l'inventaire des règles de stationnement et de circulation du règlement CV. 498 pour interdire les stationnements sur la rue McLaren.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

015-01-2025 **10.1 Société canadienne de la Croix-Rouge – Entente de services aux personnes sinistrées 2025**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à la Croix-Rouge canadienne la somme de **616.14 \$** représentant le montant de la contribution 2025 de la Ville de Saint-Gabriel.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

016-01-2025 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 décembre 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 décembre 2024.

017-01-2025 11.2 Adoption du rapport de l'urbaniste pour l'année 2024

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme pour l'année 2024.

018-01-2025 11.3 Preuve de résidence officielle exigée – Recyclage Frédérick Morin

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la collectivité d'assurer une gestion équitable et efficace des ressources publiques, notamment en matière de recyclage;

CONSIDÉRANT QUE, selon plusieurs retours d'usagers, aucune preuve de résidence officielle n'est actuellement exigée lors de l'utilisation du site de recyclage Frédérick Morin;

CONSIDÉRANT QUE cette absence de contrôle pourrait entraîner des abus, en particulier lorsque des citoyens d'autres territoires utilisent les services de recyclage, ce qui engendre une charge supplémentaire injustifiée pour les autres contribuables;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration d'une procédure d'exigence de preuve de résidence permettrait de garantir une gestion équitable et d'éviter que des citoyens extérieurs à la zone desservie n'en bénéficient à tort.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QU'une demande soit faite au service de recyclage Frédérick Morin pour mettre en place un mécanisme de vérification systématique de la résidence des usagers, en exigeant la présentation d'une preuve de résidence officielle.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

019-01-2025 12.1 Embauche d'une coordonnatrice – Camp de jour estival 2025

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'embauche d'Audrey-Ann Paradis à titre de coordonnatrice du camp de jour estival 2025, au taux horaire de la grille salariale du camp de jour 2025.

020-01-2025 **12.2 Nomination des représentants pour 2025 – Réseau BIBLIO**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil nomment madame Julie Croisetière à titre de répondante de la ville et madame Noëlla Ganley à titre de coordonnatrice de la bibliothèque pour le Réseau BIBLIO CQLM pour l'année 2025.

021-01-2025 **12.3 Contrat pour l'entretien des patinoires de 2025 à 2028**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour l'entretien des deux patinoires extérieures pour les trois prochaines saisons hivernales (troisième année optionnelle) à l'Entreprise Yannick Lessard aux montants suivants :

22 300 \$ + taxes	2025-2026
22 500 \$ + taxes	2026-2027
22 700 \$ + taxes	2027-2028

QU'avant le 31 octobre 2025, la ville donne une réponse pour la troisième année qui est optionnelle;

QUE la direction, soit Michel St-Laurent et Mireille Bibeau, soit autorisée à signer ledit contrat;

QUE l'Entreprise Yannick Lessard soit sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

022-01-2025 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 13 janvier 2025 soit levée à 20h58.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon

refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 14^e jour de janvier 2025.

Gaétan Gravel
Maire